

REÇU LE 11 OCT. 2023

Le 10 octobre 2023

Question orale du député Pierre-Yves Lux à Monsieur Rudi Vervoort, membre du Collège en charge de la Politique de l'Enseignement, des Crèches, de la Culture, des Personnes handicapées, du Tourisme et du Transport scolaire, relative à

LABEL I.M.P.A.C.T. : BILAN & PERSPECTIVES

Monsieur le Ministre,

Pour rappel, le Label I.M.P.A.C.T. (nouveau nom de l'ancien Label d'Utilité Publique) oeuvre depuis sa création en 2015 "à renforcer l'accès à la culture par et pour toutes et tous en attirant les publics vers la culture, en créant des moments de rencontres et en favorisant leur participation culturelle". Pour atteindre cet objectif, il récompense des pièces de théâtre destinées au public adulte à partir de 16 ans et jouées en français à Bruxelles dont le sujet traite d'un thème d'actualité ou de société. Un autre critère important : ces pièces doivent être accompagnées d'actions de médiation culturelle mises en œuvre par l'équipe artistique.

Pour sa neuvième labellisation de projets artistiques et de médiation culturelle du secteur, le Label I.M.P.A.C.T. 2024 a été décerné le 4 septembre dernier aux deux projets et asbl suivantes : « Du Blanc au Noir » de et par Frédéric Lubansu, de l'asbl Afropean Project et « Classement sans suite » de Caroline Poiré, Luca Franceschi et Carole Ventura, de l'asbl Théâtre CréaNova. Ces deux créations ont donc été sélectionnées parmi les 11 dossiers qui avaient été réceptionnés le 30 juin 2023, comme demandé dans le l'appel à candidatures du 1er octobre 2022.

Monsieur le Ministre pouvez-vous nous dire quels sont les critères principaux qui ont fait que ses créations sont sorties du lot ? Pouvez-vous nous dire quelles actions de médiation les projets mettent-ils en œuvre ?

Dans des éditions précédentes des collaborations avec Article 27 (qui fait partie du jury) ont été misés en place. Ainsi Article 27 en décembre 2022, avait proposé aux lauréat-e-s diverses activités comme une mise en contact avec les associations partenaires tant dans

les champs sociaux que culturels, ou encore une participation à la première rencontre qui avait été organisée par le COCOF et la Concertation. Savez-vous si des collaborations similaires sont prévues dans les mois à venir ?

Les candidatures pour Label I.M.P.A.C.T. sont des processus longs. Les dates importantes jalonnant la procédure pour l'appel à candidatures du Label I.M.P.A.C.T. 2025 sont d'ailleurs déjà disponibles sur le site du Label. Et pour que les personnes intéressé·e·s comprennent bien la procédure et ce qu'elle implique, une session d'information a été organisée le mardi 3 octobre à la COCOF. Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire combien de participant·e·s cette séance d'information a-t-elle réunie ? Pourquoi cette séance n'a-t-elle pas eu lieu avant le mois d'octobre, mois où les candidats peuvent commencer à remettre une lettre d'intention ? Combien ont finalement remis une lettre d'intention ? Sur le site il y a en avertissement demandant, après remise de cette lettre d'intention, aux candidats de finaliser leur candidature ou d'annuler rapidement celle-ci. Y a-t-il eu des problèmes précédemment concernant cet aspect ?

En ce qui concerne l'aspect budgétaire : on peut lire dans l'arrêté que chaque candidat reçoit une subvention de 30.000 €. Un total de 60.000 € est donc alloué ; en 2024, les deux labels 2023 recevront leur deuxième aide de 10.000 €. Un total de 80.000 € est alloué chaque année pour l'ensemble des projets labellisés. Monsieur le Ministre, une évolution budgétaire est-elle prévue pour le prochain appel (appel 2025) ?

Je vous remercie pour vos réponses.



PIERRE-YVES LUX
DÉPUTÉ